

CONTRAT ŒUFS **Période 2015 / 2016**

Contrat d'engagement Producteur / Consom'acteur

Rappel du fonctionnement d'une AMAP :

Dans le cadre d'un fonctionnement en AMAP, le producteur reçoit en début de saison le paiement de sa récolte qu'il distribue aux adhérents sous la forme de paniers.

L'AMAP garantit un revenu au producteur et l'assurance de l'écoulement de la majeure partie de sa récolte, ainsi qu'une réserve de trésorerie. Elle l'aide à maintenir son activité agricole.

Les produits sont de qualité, de grande fraîcheur, à leur prix de revient.

L'adhésion des consom'acteurs à une AMAP est un acte de solidarité puisqu'il y a partage des risques face aux aléas climatiques ou autres.

Ce fonctionnement est formalisé par un engagement contractualisé entre

M^{me} Martine FERAUD, productrice dirigeante de l'exploitation **Les P'tits Poulaillers de Laetitia** située quartier Maoulava route de boulon 83170 Tourves, et le consom'acteur adhérent de l'AMAP DU CAURON

M. Mme

Tél :

Email :

Contrat d'engagement :

Je soussignée, M^{me} Martine Féraud, productrice d'œufs à Tourves, m'engage à fournir des produits de qualité et en quantité correspondant au paiement et à respecter les principes de production bio. (Agrément écocert n°2528805P) sur la saison annuelle 2015-2016.

Soit 50 semaines à partir du **Mercredi 1^{er} Avril 2015 au Mercredi 30 Mars 2016.**

Attention : pas de distribution les 23 & 30 Décembre 2015.

Un panier de 6 / 12 œufs chaque semaine / tous les quinze jours (*raier les mentions inutiles*)

Chaque semaine : 6 œufs x 50 = 50 paniers / 12 œufs x 50 = 100 paniers / 18 œufs x 50 = 150 paniers

1 semaine sur 2 : 6 œufs x 25 = 25 paniers / 12 œufs x 25 = 50 paniers / 18 œufs x 25 = 75 paniers

En échange de 2,40 euros/6 œufs. Soit un total de paniers x 2,40€= €

**Livraison le mercredi de 18^h30 à 19^h30 (19^h00 quand il n'y a pas les légumes)
à Rougiers (Automne & Hiver) & à Nans-Les-Pins (Printemps & Eté).**

Je, soussigné(e), , reconnais avoir remis, en début de saison, l'intégralité du règlement soit.....euros en échange de.....panier(s) de..... œufs et m'engage à accepter les risques inhérents aux problèmes météorologiques, ou tout autre aléa, pouvant empêcher une distribution normale.

Nombre de chèques (maxi 2)

Fait Le /2015 à

Le producteur

Le consom'acteur

CONTRAT ŒUFS Période 2015 / 2016

Contrat d'engagement Producteur / Consom'acteur

Rappel du fonctionnement d'une AMAP :

Dans le cadre d'un fonctionnement en AMAP, le producteur reçoit en début de saison le paiement de sa récolte qu'il distribue aux adhérents sous la forme de paniers.

L'AMAP garantit un revenu au producteur et l'assurance de l'écoulement de la majeure partie de sa récolte, ainsi qu'une réserve de trésorerie. Elle l'aide à maintenir son activité agricole.

Les produits sont de qualité, de grande fraîcheur, à leur prix de revient.

L'adhésion des consom'acteurs à une AMAP est un acte de solidarité puisqu'il y a partage des risques face aux aléas climatiques ou autres.

Ce fonctionnement est formalisé par un engagement contractualisé entre

M^{me} Martine FÉRAUD, productrice dirigeante de l'exploitation **Les P'tits Poulaillers de Laetitia** située quartier Maoulava route de boulon 83170 Tourves, et le consom'acteur adhérent de l'AMAP DU CAURON

M. Mme

Tél :

Email :

Contrat d'engagement :

Je soussignée, M^{me} Martine Féraud, productrice d'œufs à Tourves, m'engage à fournir des produits de qualité et en quantité correspondant au paiement et à respecter les principes de production bio. (Agrément écocert n°2528805P) sur la saison annuelle 2015-2016.

Soit 50 semaines à partir du **Mercredi 1^{er} Avril 2015 au Mercredi 30 Mars 2016.**

Attention : pas de distribution les 23 & 30 Décembre 2015.

Un panier de 6 / 12 œufs chaque semaine / tous les quinze jours (*ayer les mentions inutiles*)

Chaque semaine : 6 œufs x 50 = 50 paniers / 12 œufs x 50 = 100 paniers / 18 œufs x 50 = 150 paniers

1 semaine sur 2 : 6 œufs x 25 = 25 paniers / 12 œufs x 25 = 50 paniers / 18 œufs x 25 = 75 paniers

En échange de 2,40 euros/6 œufs. Soit un total de paniers x 2,40€= €

**Livraison le mercredi de 18^h30 à 19^h30 (19^h00 quand il n'y a pas les légumes)
à Rougiers (Automne & Hiver) & à Nans-Les-Pins (Printemps & Été).**

Je, soussigné(e),, reconnais avoir remis, en début de saison, l'intégralité du règlement soit.....euros en échange de.....panier(s) de..... œufs et m'engage à accepter les risques inhérents aux problèmes météorologiques, ou tout autre aléa, pouvant empêcher une distribution normale.

Nombre de chèques (maxi 2)

Fait Le /2015 à

Le producteur

Le consom'acteur